

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE MASKINONGÉ
MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE SAINT-BARNABÉ**

Lundi 5 octobre 2020

Procès-verbal d'une séance extraordinaire du conseil municipal de la Paroisse de Saint-Barnabé, tenue ce lundi 5 octobre 2020, entre 20 h 30 et 20 h 35 à la salle des délibérations de l'hôtel de ville.

Cette séance extraordinaire est présidée par madame la mairesse suppléante Stéphanie Rivard qui souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

Ouverture de la réunion :

Outre madame Rivard, sont également présents :

- M. Michel Bournival, conseiller au siège numéro 2;
- M. Guillaume Laverdière, conseiller au siège numéro 3;
- Mme Geneviève St-Louis, conseillère au siège numéro 4;
- M. Jimmy Gélinas, conseiller au siège numéro 6.

Le siège numéro 5 est vacant suite à la décision CMQ-67360 de la Commission municipale du Québec.

Monsieur le maire Michel Lemay est absent ayant été suspendu pour une période de dix jours débutant le 5 octobre 2020 par la décision CMQ-67228 de la Commission municipale du Québec.

Monsieur Martin Beaudry, secrétaire-trésorier adjoint, assiste à la rencontre et fait fonction de secrétaire de la réunion.

Renonciation à l'avis de convocation :

Il n'y a pas eu d'avis de convocation préalablement à la tenue de la présente séance extraordinaire du conseil.

Toutefois, comme l'indique l'article 157 du Code municipal, la séance peut se tenir, puisque tous les membres du conseil y prennent part.

Madame la mairesse suppléante demande aux membres du conseil s'ils renoncent à l'avis de convocation. Tous répondent par l'affirmative.

De plus, l'article 153 de la même loi prévoit que

« Dans une séance extraordinaire, on ne peut traiter que les sujets et les affaires mentionnés dans l'avis de convocation, sauf du consentement unanime des membres du conseil, s'ils sont tous présents. »

Seulement deux sujets seront traités à la présente séance extraordinaire et ils concernent :

1. Représentation de la Municipalité aux réunions et séances de la MRC de Maskinongé pour la période débutant le 5 octobre et se terminant le 14 octobre 2020 inclusivement ;
2. Comité Famille-Aînés
3. Période de questions ;
4. Clôture de la séance.

Représentation de la Municipalité aux réunions et séances de la MRC de Maskinongé pour la période débutant le 5 octobre et se terminant le 14 octobre 2020 inclusivement :

RÉSOLUTION NUMÉRO : 216-10-20

Nomination d'une personne pour représenter la municipalité lors des prochaines rencontres et séances du conseil municipal de la MRC de Maskinongé en l'absence de monsieur le maire Michel Lemay :

CONSIDÉRANT QUE monsieur le maire Michel Lemay ne sera pas disponible afin d'assister aux réunions et séances du conseil de la MRC de Maskinongé pour la période du 5 au 14 octobre 2020 ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de nommer un membre du conseil afin d'assurer le remplacement du maire lors de ces réunions ;

CONSIDÉRANT l'intérêt de Monsieur Guillaume Laverdière d'assister à ces réunions et séances ;

EN CONSÉQUENCE

Sur proposition de madame la conseillère Geneviève St-Louis et appuyée par monsieur le conseiller Michel Bournival, il est résolu ce qui suit, à savoir :

Que le conseil municipal nomme le conseiller au siège numéro 3 soit, monsieur Guillaume Laverdière afin de représenter monsieur Michel Lemay, lors des réunions et séances du conseil de la MRC de Maskinongé qui se tiendront dans la période débutant le 5 octobre et se terminant le 14 octobre 2020 inclusivement.

=====

Conformément à l'article 164 du Code municipal, madame la mairesse suppléante soumet cette résolution au vote des membres du conseil municipal. Tous les membres présents du conseil approuvent l'adoption de cette résolution.

RÉSOLUTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Comité Famille-Aînés :

La responsable du service des loisirs, madame Vanessa Doressamy a récemment fait parvenir aux membres du conseil et à la direction générale, le plan d'action de la Politique Famille-Aînés 2020-2025.

Les membres du conseil souhaitent avoir plus de temps pour en prendre pleinement connaissance et faire certaines vérifications.

RÉSOLUTION NUMÉRO : 217-10-20

Report de l'étude du plan d'action Politique Famille-Aînés 2020-2025 à la séance du mois de novembre :

CONSIDÉRANT QUE la responsable des loisirs de la Municipalité, madame Vanessa Doressamy a remis le plan d'action de la Politique Famille-Aînés 2020-2025 aux membres de ce conseil ;

CONSIDÉRANT QUE les membres de ce conseil souhaitent étudier plus attentivement le document ;

EN CONSÉQUENCE

Sur proposition de monsieur le conseiller Michel Bournival et appuyée par monsieur le conseiller Guillaume Laverdière, il est résolu ce de reporter l'étude de ce sujet à la séance du conseil municipal du mois de novembre.

=====

Conformément à l'article 164 du Code municipal, madame la mairesse suppléante soumet cette résolution au vote des membres du conseil municipal. Tous les membres présents du conseil approuvent l'adoption de cette résolution.

RÉSOLUTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Période de questions :

Conformément à l'article 27 du règlement numéro 205-96, les personnes présentes dans l'auditoire peuvent s'adresser aux membres du conseil municipal afin d'obtenir des informations et des réponses sur différentes questions d'intérêt municipal.

Il n'y a aucune personne présente dans l'auditoire.

RÉSOLUTION NUMÉRO : 218-10-20

Levée de l'assemblée :

À 20 h 35, il est proposé par monsieur le conseiller Jimmy Gélinas, appuyé par le conseiller Guillaume Laverdière et résolu à l'unanimité des membres du conseil que la séance soit levée.

=====

Conformément à l'article 164 du Code municipal, madame la mairesse suppléante soumet cette résolution au vote des membres du conseil municipal. Tous les membres du conseil approuvent l'adoption de cette résolution.

RÉSOLUTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Stéphanie Rivard
Mairesse suppléante

Martin Beaudry
Secrétaire-trésorier adjoint

JE, STEPHANIE RIVARD, MAIRESSE SUPPLEANTE, ATTESTE QUE LA SIGNATURE DU PRESENT PROCES-VERBAL EQUIVAUT A LA SIGNATURE PAR MOI DE TOUTES LES RESOLUTIONS QU'IL CONTIENT AU SENS DE L'ARTICLE 142(2) DU CODE MUNICIPAL.

Stéphanie Rivard
Mairesse suppléante